

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT ENTRE L'ASSOCIATION LES TROIS COUPS ET LA VILLE DE VINCENNES POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE DURANT LA SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE DÉCISION N° DM-24-011 EN DATE DU 24 JANVIER 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-498 du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Muriel RUFFENACH, conseillère municipale déléguée ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association « Les trois coups - Compagnie Théâtrale », dont le siège est situé au 5 bis rue Fessart 75019 Paris et représentée par Nathalie Valentin en qualité de présidente, d'assurer 12 représentations du spectacle « Pirouettes, la danse des quatre saisons » sur la période du 8 au 26 mars 2024 au sein des structures de la petite enfance de la ville de Vincennes ;

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'association « Les trois coups - Compagnie Théâtrale », représentée par Nathalie Valentin en qualité de présidente, un contrat de cession pour assurer 12 représentations du spectacle « Pirouette, la danse des quatre saisons » pour un montant de six mille six cent quatre-vingt-un euros (6681 € net de taxe).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

La Conseillère municipale déléguée à la petite
enfance et au suivi des travaux dans les crèches,

Signé

Muriel RUFFENACH

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240124-Imc1H11588H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/01/2024

Date de Publication : 24/01/2024